

**A diffuser à  
tous les ITPE**

**la lettre**  
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Numéro 206

Paris, le 10 novembre 2003

## **Inscription de la réforme statutaire au CTPM de décembre : faute d'engagement, il faut agir !**

Cher(e) camarade,

Au CTPM du 29 septembre 2003, le ministre a réaffirmé son attachement à l'aboutissement prochain de la réforme revalorisant notre statut, en annonçant la programmation de sa mise en œuvre dans le projet de budget 2004. Il a précisé qu'il avait écrit à son collègue de la fonction publique pour faire aboutir le dossier, en concluant notamment : « *J'attache une grande importance à ce que ce projet engagé aboutisse dans les prochaines semaines à la publication du nouveau statut, souhaitant donner un signe fort de légitime reconnaissance [...]* ».

Pour que la réforme statutaire soit mise en œuvre, le décret correspondant doit être publié, après avis du CTPM, puis examen du Conseil d'Etat, et enfin signature par les différents ministres concernés (Premier ministre, équipement, fonction publique et budget). Il apparaît donc **nécessaire que la réforme statutaire soit soumise à l'avis du CTPM de décembre 2003, pour être mise en œuvre dès 2004**. La commission exécutive de septembre 2003 a marqué la détermination de tous les ITPE pour que cet objectif concret et essentiel soit atteint. Dans ce but également, tous les secrétaires départementaux du SNITPECT se sont adressés directement, par fax, au ministre au cours de la semaine 42 (mi-octobre).

**Pourtant, aujourd'hui, aucun engagement ministériel n'est pris** pour que le projet de réforme du statut des ITPE soit inscrit à l'ordre du jour de ce dernier CTPM de l'année.

Par ailleurs, l'absence de repyramidage du corps dans le projet de budget 2004 laisse planer **un doute sur la mise en œuvre de la généralisation promise du Principalat (CFC) dès l'année prochaine**. Faute de repyramidage, **on pourrait même craindre que toutes les promotions (Divisionnariat, Principalat (CFC), IRGS, CA et CA+) soient réduites à peau de chagrin en 2004**.

**Une telle situation d'incertitude sur la réforme du statut, comme sur le niveau des promotions**, est pour le moins inquiétante et préoccupante. Elle **ne saurait rester sans réaction de notre part**. Le temps est venu de faire une nouvelle fois la démonstration collective de notre détermination à **aboutir sur la réforme du statut dans le sens revendiqué**, pour une mise en œuvre dès 2004, et à **conforter et développer tous les flux de promotions**. Je sais que chaque ITPE aura à cœur de défendre son avenir en agissant pour l'avenir de tous.

Bien cordialement.

**Eric TANAYS,  
Secrétaire Général**